



Mariage av 1chilien puis abandon et probable adultère

Par **Vir456**, le **18/05/2012** à **23:10**

Bonjour,
Je suis française mariée en France avec un chilien . Celui-ci est parti en février au Chili et je n'ai plus de nouvelles. Mais ayant accès à ses mails sans qu'il le sache j'ai découvert qu'il entretenait une relation avec une autre personne dans son pays.
Notre mariage français n'est pas retranscrit sur le registre civil chilien. Mes questions sont les suivantes:
Peut t'il y avoir adultère s'il est au Chili sachant que notre mariage n'y est pas retranscrit? Si oui comment le prouver? Des mails échangés entre les deux suffisent t'ils?
Notre mariage n'étant pas retranscrit est t'il considéré comme célibataire là bas (c'est ce qu'il dit à ses amis, qu'il n'en a rien à faire d'être marié en France car ici, sous entendu le Chili, il ne l'est pas et qu'il souhaite me laisser dans la merde) et du coup a t'il le droit de se marier avec quelqu'un là bas?
Je vous remercie par avance pour vos réponses.
Vir

Par **amajuris**, le **19/05/2012** à **10:20**

bjr,
si l'état civil chilien ignore son mariage en france, il est considéré comme célibataire dans son pays.
envoyez un avocat spécialiste en droit international privé pour informer l'état civil chilien de votre mariage et vous pouvez contacter un consulat du chili pour exposer votre affaire.
sinon vous attendez 2 ans de séparation pour demander le divorce pour rupture du lien conjugal.
ncdt